

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal des 26 et 28 juin 2023

Le Conseil communal a nommé Mme Clémentine Roos, au poste de cheffe de service des finances et contributions, pour remplacer M. Philippe Héritier qui a fait valoir son droit à la retraite, avec un départ prévu à l'été 2024. Mme Roos débutera ses activités le 1^{er} octobre 2023. Après une phase de transition, la prise de fonction de cheffe de service interviendra le 1^{er} janvier 2024.

Le Conseil municipal a nommé, pour divers postes auprès de la structure d'accueil, :

- Mme Tatiana Tissier, éducatrice de la petite enfance
- Mme Cécile Meister, assistante socio-éducative
- Mme Tiffany Wüthrich, remplaçante

et a pris note de la démission de Mme Valérie Zambaz, éducatrice de la petite enfance.

Le Conseil communal a délivré l'autorisation d'exploiter à :

- Mme Tifany Marra, domiciliée à Savièse, pour l'établissement public «Le Pénalty»,
- M. Damien Guillou, domicilié à Allonzier la Caille (France), pour l'établissement public "l'Auberge du Sanetsch", sous l'enseigne "Ta Cave".

Le Conseil municipal a autorisé la manifestation "Veillée de fête nationale" qui se déroulera le lundi 31 juillet 2023, à la halle des fêtes, de 18h à 1h du matin et se réjouit de la présence de Natalie Sbaï comme oratrice 2023.

Le Conseil municipal a validé la proposition d'offrir un apéritif vin - pain - fromage à la population à l'issue de la messe d'accueil du nouveau curé, l'abbé François-Xavier Amherdt, qui aura lieu le dimanche 3 septembre à 10h en l'église de St-Germain.

Le Conseil municipal a décidé de retenir le scénario 1, soit une variante totalement intégrée, pour le programme numérique eConstruction.

Le Conseil municipal a pris connaissance de l'état de délabrement des façades du home de Zambotte et a décidé de définir les travaux nécessaires, de les chiffrer et de les engager dans les meilleurs délais, compte tenu du projet global d'assainissement du bâtiment.

Le Conseil municipal a validé le principe de création d'un lieu de rencontre pour les jeunes au sous-sol de la bibliothèque-ludothèque, de mettre également sur pied un atelier participatif spécifique.

Le Conseil municipal a adjugé, selon la procédure gré à gré, les prestations concernant les zones de protection des captages communaux au bureau ALPGEO Sàrl.

Le Conseil municipal a adjugé, selon la procédure gré à gré concurrentiel, l'achat auprès de la maison Veuthey & Cie Martigny SA, d'un groupe électrogène 110 kVA pour l'EMS de Zambotte.